

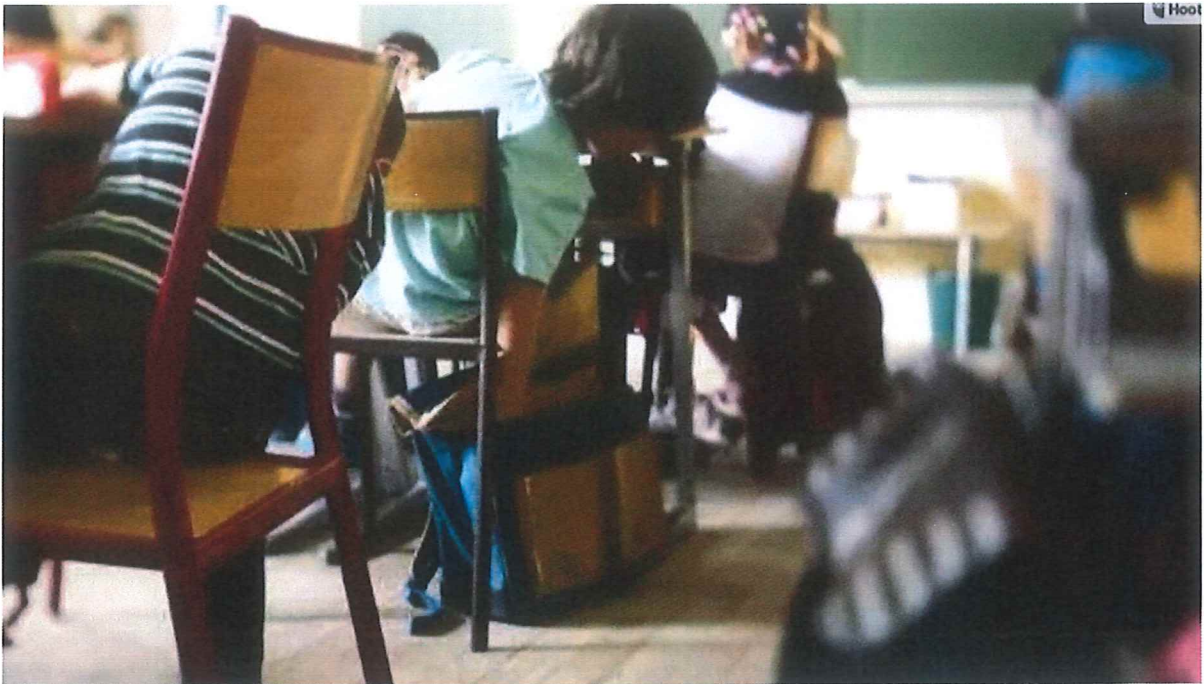
L'État ferme les yeux sur les « dérives » des écoles privées hors contrat

Éducation Une enquête du Comité national d'action laïque pointe les manquements tant sur les conditions de scolarité des enfants que sur les contenus d'enseignement dans ces établissements.

Publié le

Jeudi 10 Mars 2022

[Alexandra Chaignon](#)



AFP

Le rôle de Vichy dans l'extermination des juifs passé sous silence, une représentation du monde par races humaines... Voici quelques-unes des « dérives » relevées par le Comité national d'action laïque (Cnal) dans une enquête sur les établissements privés hors contrat. Pendant un an, l'organisme, qui promeut l'école publique et la laïcité (regroupant notamment le syndicat Unsa éducation et la fédération de parents FCPE), a épluché les rapports d'inspection. Sur les 1 800 établissements privés hors contrat existants – écoles confessionnelles ou adeptes de pédagogies alternatives –, le Cnal n'a pu obtenir « que 164 rapports, soit environ 9 % du total », ce qui démontre « combien l'administration de l'éducation nationale est rétive à la transparence sur cette question ».

« Jamais un tel travail de décryptage n'avait été réalisé, commente Rémy-Charles Sirvent, secrétaire général du Cnal et secrétaire national du SE-Unsa. Nous avons cherché à savoir si ces écoles dispensaient bien le socle commun de connaissances et de compétences » précisé par le Code de l'éducation. « Or, c'est loin d'être le cas. »

« vision du monde réactionnaire »

Ainsi, il ressort des rapports concernant les 14 écoles de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X (mouvement catholique traditionaliste en rupture avec Rome) « le maintien des élèves dans une vision du monde réactionnaire et conditionnée par les valeurs chrétiennes conservatrices. Un rapport note même que des responsabilités proposées aux garçons sont refusées aux filles ». Il est aussi

question de « supports d'apprentissage datés », d'éducation morale et civique remplacée par l'instruction religieuse mais aussi de contenus revisités. On peut ainsi lire que « *le rôle de Vichy dans l'extermination des juifs est mis sous silence et ce génocide n'est d'ailleurs pas mentionné dans le traitement de la Seconde Guerre mondiale* ». Ou encore que, « *dans un cahier de lycée, apparaît en titre de paragraphe : "Le christianisme, seule explication de notre nature"* »...

Les écoles Montessori n'échappent pas aux critiques. Il est question de « *professionnalité discutable* » des éducateurs. Autre constat de cette enquête, outre la question de l'impact de ces rapports d'inspection diligentés par l'inspection nationale est la quasi-absence de transmission des rapports concernant les établissements musulmans, juifs et appartenant à la mouvance Steiner-Waldorf. « *C'est un sujet sensible* », analyse pudiquement Rémy-Charles Sirvent. Peut-être faut-il y voir un lien avec la nomination par Jean-Michel Blanquer à la tête du Conseil supérieur des programmes de Mark Sherringham, un fervent défenseur des écoles hors contrat...

« éclairer sur les financements »

Au vu de ces constats, le Cnal fait plusieurs recommandations : « *la fermeture d'un établissement dès lors que l'acquisition du socle commun et des valeurs de la République est défailante* », « *une information des familles afin qu'elles puissent exiger la consultation des rapports d'inspection* » ou encore « *que le projet pédagogique fasse partie intégrante du dossier de demande de création d'un établissement privé sous contrat* ». « *On pourra toujours durcir les contrôles, une fois qu'elle est ouverte, les pouvoirs publics sont mis devant le fait accompli* », insiste Rémy-Charles Sirvent. Par ailleurs, l'organisme a saisi la Cour des comptes pour « *éclairer les concitoyens sur le montant des financements perçus par ces établissements* ». Pour le Cnal, « *le financement public de ces établissements, via notamment des fondations reconnues d'utilité publique, contrevient à la loi de 1905* ».